

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2.04/2022
Séance du 28 juin 2022
Régulièrement convoquée le 17 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Yannick ALBRAND, M. Bruno ALMORIC, Mme Valérie ARNAVON, Mme Anne BELLE, M. Karim BENSID-AHMED, M. Pascal BEYNET, Annick BONNET (suppléante de M. Hervé ANDEOL), Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (jusqu'à la délibération 5.01 inclus), M. Daniel BUONOMO, Mme Régina CAMPELLO, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Bernard CHARPENEL, M. Laurent CHAUVEAU, M. Daniel COIRON, M. Yves COURBIS, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Julien DUVOID, Mme Christel FALCONE, Mme Marie-Josée GAUBERT (suppléante de M. Allain DORLHIAC), Mme Cécile GILLET, Mme Corinne HERAUDEAU, M. Hervé ICARD, M. Vanco JOVEVSKI, M. Damien LAGIER, M. Laurent LANFRAY, M. Jean-Pierre LAVAL, M. Yves LEVEQUE, M. Cyril MANIN (à partir de la délibération 2.16), Mme Emeline MEHUKAJ, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Florence MERLET, M. Karim OUMEDDOUR, M. Eric PHELIPPEAU, Mme Marie-Pierre PIALLAT, Mme Françoise QUENARDEL, M. Jacques ROCCI, M. Christophe ROISSAC, Mme Ghislaine SAVIN, M. Michel THIVOLLE, Mme Sylvie VERCHERE, Mme Catherine VIALE, Mme Vanessa VIAU, M. Jean-Luc ZANON.

POUVOIRS : Mme Françoise CAPMAL (pouvoir à Mme Patricia BRUNEL-MAILLET), M. Julien DECORTE (pouvoir à Mme Émeline MEHUKAJ), M. Jean-Frédéric FABERT (pouvoir à M. Fermin CARRERA), Mme Marielle FIGUET (pouvoir à M. Éric PHELIPPEAU), M. Jacky GOUTIN (pouvoir à M. Julien DUVOID), M. Jean-Michel GUALLAR (pouvoir à Mme Fabienne MENOVAR), M. Chérif HEROUM (pouvoir à M. Jacques ROCCI), M. Philippe LHOTTELLIER (pouvoir à Mme Anne BELLE), Mme Marie-Christine MAGNANON (pouvoir à M. Cyril MANIN), Mme Sandrine MOURIER (pouvoir à Mme Sylvie VERCHERE), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir à V. ARNAVON), M. Dorian PLUMEL (pouvoir M. Laurent CHAUVEAU).

EXCUSÉS : Mme Josiane DUMAS.

ABSENTS : Mme Patricia BRUNEL-MAILLET (à partir de la délibération 5.02), M. Cyril MANIN (jusqu'à la délibération 2.15 inclus), M. Norbert GRAVES, Mme Danièle JALAT, Mme Sandrine MAGNETTE, Mme Maryline ROISSAC, Mme Demet YEDILI.

Secrétaire de séance : Mme Aurore DESRAYAUD

2.04 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET GÉNÉRAL DE MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

Sous la présidence de Mme Valérie ARNAVON, 1^{ère} Vice-présidente, M. Daniel BUONOMO expose à l'assemblée :

Le compte administratif 2021 du budget général intégrant les ordures ménagères retrace l'exécution du budget 2021 (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives). Il se résume comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde	Solde BG (hors OM)	Solde OM
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	47 075 343,70 €	51 708 159,29 €	4 632 815,59 €	5 595 393,73 €	- 962 578,14 €
	Section d'investissement	6 433 957,78 €	3 605 356,21 €	- 2 828 601,57 €	- 2 990 815,27 €	162 213,70 €
	Résultat de l'exercice	53 509 301,48 €	55 313 515,50 €	1 804 214,02 €	2 604 578,46 €	- 800 364,44 €
		+	+		+	+
Résultats reportés N-1	Section de fonctionnement (002)	- €	7 711 063,58 €	7 711 063,58 €	5 141 625,72 €	2 569 437,86 €
	Section d'investissement (001)	- €	4 713 792,88 €	4 713 792,88 €	4 356 409,06 €	357 383,82 €
		=	=		=	=
Total Réalisations de l'exercice + reports N-1	Section de fonctionnement	47 075 343,70 €	59 419 222,87 €	12 343 879,17 €	10 737 019,45 €	1 606 859,72 €
	Section d'investissement	6 433 957,78 €	8 319 149,09 €	1 885 191,31 €	1 365 593,79 €	519 597,52 €
	Résultat de clôture	53 509 301,48 €	67 738 371,96 €	14 229 070,48 €	12 102 613,24 €	2 126 457,24 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	3 167 724,93 €	142 119,54 €	- 3 025 605,39 €	- 3 025 605,39 €	- €
Résultats Cumulés	Section de fonctionnement	47 075 343,70 €	59 419 222,87 €	12 343 879,17 €	10 737 019,45 €	1 606 859,72 €
	Section d'investissement	9 601 682,71 €	8 461 268,63 €	- 1 140 414,08 €	- 1 660 011,60 €	519 597,52 €
	Résultat net des restes à réaliser	56 677 026,41 €	67 880 491,50 €	11 203 465,09 €	9 077 007,85 €	2 126 457,24 €

Le résultat de clôture 2021 est excédentaire de 14 229 070,48€ compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de 12 343 879,17 € de la section de fonctionnement dont 1 606 859,72€ liés au budget ordures ménagères ;
- un excédent de financement de 1 885 191,31 € de la section d'investissement dont 519 597,52€ liés au budget ordures ménagères.

En prenant en compte le besoin de financement des restes à réaliser 2021, le résultat cumulé ressort à 11 203 465,09€ dont 2 126 457,24€ liés au budget ordures ménagères.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Président, M. Julien CORNILLET, quitte la séance et le Conseil communautaire est invité à délibérer pour adopter le compte administratif 2021 - Budget général de Montélimar-Agglomération.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.5211-1 et L.5211-9,

Vu la note explicative de synthèse du compte administratif annexée à la présente,

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

DE CONSTATER les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 026-200040459-20220628-2022_06_28_204-BF

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé le Président et le Secrétaire de séance,
Suivent les signatures

POUR EXPÉDITION CONFORME

Fait à la Communauté d'Agglomération le 04 juillet 2022.

La Présidente de séance
lors du vote du CA 2021

Valérie ARNAVON